

6. NOMINATION D'UN REFERENT DES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE (EESH) :

L'ARS GRAND EST attire l'attention des communes sur l'évolution de la réglementation concernant le plan de prévention, autrefois centré uniquement sur l'ambroisie, et qui concerne désormais davantage d'espèces nuisibles pour la santé humaine (chenilles processionnaires, moustiques tigre, datura, berce du Caucase, tiques, punaises de lit, etc...).

En vue de mettre à jour le réseau de référents territoriaux constitué en 2019, la commune est invitée à nommer un ou plusieurs référents des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH)
Leur rôle sera de relayer la prévention, la sensibilisation, la surveillance, la mise en place et le suivi de la lutte préventive et curative.

Marguerite DATTLER et Dominique MEDUS proposent leur candidature.

Le Conseil Municipal valide la nomination de Marguerite DATTLER et Dominique MEDUS en tant que référentes des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH).

7. TRAVAUX RUE DE FERRETTE/RUE DE RIESPACH :

Madame le Maire expose que le trottoir et les bordures de la rues de Ferrette et de Riespach sont particulièrement dégradés, et qu'il pourrait être opportun de d'effectuer les travaux de remise en état de manière concomitante avec les travaux de revêtement de parking envisagés par la SCI CLER LOCAMA ;

En effet la mutualisation des moyens techniques permet à l'entreprise HK Terrassement (qui réalise des travaux sur les parcelles 49 et 50) d'établir un devis de reprise du trottoir et des bordures pour un tarif concurrentiel TTC de 10 440.-€.

Après débat, le conseil municipal valide la prise en charge de ces travaux, et le devis HK Terrassement pour une montant de 10 440 € TTC.

Votes : 8 voix pour et 1 abstention.

Le vote de ces travaux nécessite un ajustement du budget communal et un transfert de crédit entre 2 postes :

Les crédits figurant à l'article 2151 « Réseaux de voirie » du Budget 2025 M57 pour un montant de 11 000.-€ sont insuffisants, et Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante (n°1):

		Ouverture	Réduction
DI 21 - 2151 Opération OPNI	Réseaux de voirie	11 000.-€	
DI 21- 21538 Opération OPNI	Autres réseaux		11 000.-€

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes, conformément aux règles comptables en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 telle que définie ci-dessus

Et **CHARGE** Madame le Maire de la notifier aux services de la Préfecture et du Trésor Public.

8. TRAVAUX MAIRIE :

Madame le Maire rappelle les étapes de passation d'un appel d'offres ouvert par l'acheteur prescrites par le Code de la commande publique. L'ensemble de la procédure est mené sur les instructions et le conseil du Cabinet d'Architecte MUNCK de Ferrette.

Etapas effectuées :

- Publication d'un avis d'appel à la concurrence (AAC) : fait le 23 août 2025
- Mise à disposition du dossier de consultation sur le profil d'acheteur.
- Les entreprises ont jusqu'au 24 septembre 2025 à 12h pour soumettre leurs devis

Suite à venir :

- Réception des candidatures et des offres dématérialisées, enregistrement des plis
- Examen des candidatures, élimination des candidatures non recevables ou incomplètes
- Information des candidats dont la candidature est rejetée
- Examen des offres des candidats retenus
- Analyse des offres
- Classement des offres selon les critères d'attribution et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Demande à l'attributaire pressenti de produire les pièces complémentaires (attestation fiscales et sociales, ...)
- Mise au point du marché éventuelle
- Information des candidats évincés.
- Signature et notification du marché au titulaire
- Publication de l'avis d'attribution du marché

La commission des appels offres examinera les offres après analyse préalable par l'architecte.

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2020, la Commission d'Appel d'Offres a été constituée comme suit :

Ont été élus membres titulaires :

KESSLER Christophe, SENGELIN Christophe, STOESSEL Sébastien

Ont été élus membres suppléants :

BENACHI Damien, GALLAND Thierry, JAEGY Caroline

Compte tenu des démissions de certains conseillers intervenues dans l'intervalle, il convient de procéder à un nouveau vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver comme suit la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Ont été élus membres titulaires :

- JAEGY Caroline
- SENGELIN Christophe
- STOESSEL Sébastien

Ont été élus membres suppléants :

- BENACHI Damien
- MEDUS Dominique
- DATTLER Marguerite

9. POINTS DIVERS.

Prolongement de la rue des merles :

Afin de permettre d'élargir la largeur de la rue, une cession à l'euro symbolique des propriétaires riverains avait été réalisée. En préalable à ces travaux, une étude et un devis pour les modalités de déplacement est en cours auprès des services d'Orange et d'Enedis.

Urbanisme :

Pour rappel, suite à la caducité du Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'abandon du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Commune de Feldbach est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) depuis 2017. En RNU les constructions ne peuvent être autorisées que par les services de la DDT et que dans les parties urbanisées de la commune. Cette zone est définie par les services de la DDT, qui motivent leur décision. Ainsi, certains terrains, constructibles en POS et dans le projet de PLU ne le sont effectivement plus dans le cadre du RNU. Ces terrains font et feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du futur PLU intercommunal.

Ouvrier communal :

Pour anticiper son départ en retraite, programmé en mars 2026, une fiche de poste est à établir, durée du temps de travail, missions confiées, etc... Après formalisation, un appel à candidature sera lancé.

Cérémonie commémorative de l'Armistice : le dimanche 9 novembre à 11h

Plantations d'arbres en parcelle 6 de la forêt communale : le samedi 15 novembre à 13h30.

Un appel à bénévole sera lancé dans le village.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Madame Le Maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire
Sylvie RINGER



Le secrétaire de séance
Sébastien STOESSEL

